



Attractions touristiques (CP 333)

négociations 2017-2018 : cahier de revendications

1. Salaires et primes

- 1.1 Instauration d'une prime syndicale
- 1.2 Salaires : marge maximale (1,1%) à appliquer aux salaires minimums et effectifs
- 1.3 Liberté de négociation au niveau de l'entreprise

2. Dialogue social

- 2.1 Diminution du seuil pour l'instauration d'une délégation syndicale
- 2.2 Supprimer le lien entre la délégation syndicale et les mandats aux élections sociales.
- 2.3 Augmentation des mandats dans la délégation syndicale

3. Prolongations

- 3.1 CCT pouvoir d'achat pour 2017-2018 (CCT 15/6/2009 – 94390/CO/380)
- 3.2 Crédit-temps :
 - 3.2.1 Fin de carrière à 55 et 50 ans.
 - 3.2.2 Adaptation à la nouvelle législation (51 mois)
- 3.3 CCT sectorielle RCC 60 ans
- 3.4 Crédit-temps droit à la prime d'encouragement

4. Varia

- 4.1 Frais de transport: liaison au prix réel de la carte train (et plus aux tarifs du CNT)
- 4.2 Travail faisable : en lien avec la nouvelle loi Peeters, nous souhaitons trouver des solutions pour l'appliquer dans le secteur.